Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse

Herausgeber: Société Forestière Suisse

Band: 51 (1900)

Heft: 8-9

Rubrik: Affaires de la Société

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 25.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

des herbiers établis avec le plus grand soin, par d'excellentes planches sur cuivre, coloriées et destinées à illustrer un ouvrage de botanique forestière ou, encore, par une excellente carte de l'empire du Mikado relatant les zones de distribution des essences principales. Toutes ces choses, et d'autres encore, nous fournissent la preuve qu'au point de vue sylvicole, nombre d'Etats européens auraient beaucoup à apprendre du Japon.

Nous pouvons terminer ici notre rapport sur le contenu du Palais des Forêts car les autres Etats n'ont rien exposé qui mérite une mention spéciale. Mais ce serait une erreur de croire que dès que le forestier a dépassé le seuil du Palais il n'a plus rien d'intéressant, au point de vue forestier, à voir dans la grande foire des nations. Sans parler des machines à travailler le bois qui sont à la Grande Galerie des Machines, on rencontre pour ainsi dire à chaque pas quelque objet qui éveille l'intérêt soit du forestier, soit de l'industriel sur bois. L'Italie, dans son palais de la rue des Nations, a aménagé une fort jolie exposition; de même la Norwège et la Bosnie. Dans le pavillon australien, ce sont les bois superbes désignés sous les noms de "jarrah" (Eucalyptus marginata) et "Karri" (E. diversicolor) qui attirent spécialement l'attention.

Il y aurait beaucoup à dire encore. Mais ce bref compte rendu suffit pour montrer que dans cette incomparable manifestation du travail, à Paris, notre branche est dignement représentée. Et nous croyons avoir montré qu'une visite de toutes ces richesses offre le plus grand intérêt pour le forestier ou l'ami de la forêt.

Nous ne voulons pas terminer sans dire ici combien sont peu justifiées les plaintes de ceux qui croient devoir gémir sur la cherté de la vie à Paris. Il nous a paru, au contraire, qu'il était facile de s'y tirer d'affaire à bon compte. Aussi bien, puissent beaucoup de nos chers lecteurs se décider à aller examiner de visu ce que nous n'avons pu qu'esquisser bien hâtivement dans ce rapport.

(Extrait d'un rapport du D^r Fankhauser.)



Affaires de la Société.

Société des forestiers suisses. — Extrait du procès-verbal de la réunion de 1899, à Schaffhouse.

Ainsi que le titre l'indique, nous ne donnons ici qu'un extrait du compte-rendu de la réunion de la Société suisse des forestiers, tenue à Schaffhouse l'année dernière. Et ceci pour différentes raisons: d'abord parce que nous disposons d'une place trop restreinte pour procéder autrement et, d'autre part, parce que d'intéressants communiqués ont déjà paru à ce sujet dans l'organe de notre Société. Nous nous contenterons donc de relever ici les points qui nous paraissent les plus importants, en renvoyant pour plus de détails au procès-verbal complet paraissant en même temps dans le numéro de langue allemande.

Suivant l'usage, c'est le président du comité local, M. le conseiller d'Etat Keller, qui ouvre la séance officielle par de chaleureux souhaits de bienvenue aux participants venus des quatre coins de la Suisse, à ce rendez-vous quelque peu excentrique. Il salue également la présence au milieu d'eux de forestiers allemands et d'un Français, notre ami, M. Duplaquet, arrivé de Chantilly, pour serrer la main à ses collègues de la Suisse. Le président rappelle ensuite que pour la troisième fois, la Société se réunit à Schaffhouse, ce fut d'abord en 1858, puis en 1880 et aujourd'hui en 1899. Puis il jette un rapide coup d'œil sur les conditions forestières du canton, renvoyant pour plus de détails au guide élaboré à l'usage des forestiers par M. Vogler, inspecteur des forêts de la ville.

Le premier règlement applicable aux forêts de la région date déjà de 1375, mais suivant les idées du moment, il ne parle que des peines plus ou moins sérieuses à appliquer à ceux qui dérobent du bois. Puis c'est le grand fantôme d'alors, la disette de bois, qui conduit plus tard, en 1527, au nouveau règlement prescrivant un usage modéré du bois, en même temps qu'une suite plus régulière dans la marche des exploitations, tout en restreignant le charbonnage et en régularisant le parcours. En 1688 on procède à l'inventaire des massifs forestiers du canton. Mais malgré ce remarquable passé, il ne peut guère être question de chercher une culture rationnelle avant 1832, époque à laquelle apparaissent les forestiers, dont l'une des premières tâches est la conversion en futaie des taillis formant jusque là la presque totalité des forêts publiques.

La loi actuelle date de 1868. Elle étendit ses effets aux forêts des particuliers, tout en réorganisant l'administration forestière et en introduisant une série de fort bonnes dispositions, destinées à règler l'assiette des coupes et à améliorer l'exploitation des bois, la construction de dévestitures, l'usage des produits accessoires, etc. En 1881, on élabore des instructions relatives aux plans d'aménagement à faire exécuter par des agents spéciaux, les taxateurs forestiers. — Nous pouvons dire en deux mots que cette loi a bien rempli son but et qu'elle a rencontré l'assentiment de tous; les forestiers qui, il y a quelque 20 ans à peine, apparaissaient encore comme des novateurs plutôt gênants, sont reconnus aujourd'hui pour les pionniers d'une bonne cause et loin de les éviter, on recherche volontiers leurs conseils.

Ce discours est salué par les applaudissements de l'assemblée et la parole est à M. Roulet, président du Comité permanent, pour la lecture du rapport sur la marche de la Société. Celle-ci comptait 316 membres en 1898; son effectif est aujourd'hui de 330, c'est dire qu'il

suit une marche normale dont nous pouvons nous réjouir; mais les arrivants ne doivent pas nous faire oublier ceux qui disparaissent à leur tour, frappés souvent en pleine activité. L'assemblée se lève pour honorer la mémoire des membres décédés durant l'année écoulée.

Les comptes de la Société se présentent comme suit :

10	Recettes:	Cotisations frs. 1,700. —	
•	10000000	Subside fédéral , 2,500. —	frs. 4,200. —
20	Dépenses :	Administration frs. 458.10	1,40
		Journal , 2,944.22	
		Assemblée de Lucerne " 327. 25	
		Déficit de l'exercice	
		précédent " 625.27	, 4,354.84
		d'où pour 1899 un déficit nouveau .	frs. 154.84

Le fond de Morsier, se montait au 30 juin à 5739 frs. 25, en augmentation de 175 frs. 25 sur l'exercice écoulé.

La souscription faite en faveur du monument Landolt a donné de bons résultats. Il en est de même de l'appel adressé aux autorités cantonales pour solder les frais occasionnés par l'impression de la brochure concernant les inondations et le reboisement de nos montagnes. M. Roulet renseigne sur les publications faites en conformité des décisions prises à Lucerne et relatives à la loi fédérale, mais que les autorités intéressées ont ignorées avec un ensemble touchant. Quant à l'impression des nouvelles tables de cubage, cette question a trouvé une solution et ces tarifs sont en vente actuellement par les soins de la Société. Il remercie ensuite M. le Dr Fankhauser, le dévoué rédacteur du Journal, qui ne se ménage aucune peine pour mener à bien la tâche dont il a bien voulu se charger et auquel chacun rend un hommage bien mérité.

Les comptes reconnus justes par les réviseurs sont acceptés avec remerciements et décharge donnée au Comité de sa gestion. Après quoi on adopte également le budget pour 1900, lequel, malgré la subvention fédérale, doit comme tous les budgets qui se respectent, boucler par un déficit.

Le lieu de réunion pour 1900 sera Stans. Notre collègue M. Hilty, remercie au nom de son canton: le pays est petit, ses ressources restreintes, mais Nidwald se fait un honneur de recevoir les forestiers qui peuvent dores et déjà compter sur une hospitalité toute cordiale. Ce que nous acceptons de bon cœur, en nous donnant tous rendez-vous à Stans. La rotation entre les extrêmes et le centre étant admise en principe, ce sera en 1901 le tour de la Suisse française, en la personne de Neuchâtel.

On passe ensuite à la discussion des sujets à l'ordre du jour.

1° Motion Greyerz demandant que la Société appuye financièrement le journal "Der praktische Forstwirt", paraissant sous les auspices de M. Baldinger. Le rapport du Comité tendant au rejet de cette motion est adopté par l'assemblée.

2º Modifications à apporter dans la publication du "Journal suisse d'économie forestière". L'organe officiel de notre Société doit avoir avant tout pour but de chercher à répandre dans le public les notions d'une culture et d'une conservation raisonnées, en même temps que de faire comprendre quelles sont les exigences qu'on est en droit d'attendre aujourd'hui d'une bonne économie forestière. C'est dire qu'il ne s'adresse pas à un public restreint, désireux de discuter des questions purement scientifiques, suffisamment traitées dans les périodiques étrangers. Jusqu'ici le Journal paraissait en une seule édition, donnant en même temps des articles en français et en allemand, ce qui au fond ne contente personne. Le plus simple paraît être de faire deux éditions séparées: l'une en langue allemande, nécessairement la plus importante puisqu'elle s'adresse à un plus grand nombre de lecteurs, aurait environ 20 feuilles d'impression et coûterait 5 frs. par an, tandis que le numéro français serait de 12 feuilles par exemple, moyennant un abonnement de 3 frs. La rédaction qui resterait la même, coûterait 800-900 frs. de plus par an. Le Comité demande donc d'être autorisé à faire un essai de publication du Journal, dans les deux langues, à partir du 1er janvier 1900. Ce qui est adopté.

M. le D^r Fankhauser est touché de la marque de confiance que l'assemblée vient de lui témoigner et ce sera pour lui un stimulant pour faire mieux. Il profite de l'occasion pour remercier ses collaborateurs anciens et nouveaux et tous ceux qui voudront bien le seconder dans sa tâche. Le meilleur moyen pour soutenir le journal, c'est de le répandre le plus possible et de lui fournir de nombreux abonnés. — Appuyé et recommandé plus particulièrement aux amis.

3º Motion Merz. Création d'une caisse de secours pour les veuves et les orphelins du personnel forestier suisse. — La commission qui rapportera à Nidwald étudiera la question sous toutes ses faces et nous verrons alors à quel système il faut donner la préférence. Il s'agit ajourd'hui de savoir si nous sommes d'accord avec le principe même et si nous voulons créer chez nous une institution qui fonctionne utilement ailleurs. Et qui ne le serait pas quand on pense que c'est là le gros point noir du métier: la crainte de laisser un jour sans ressources ceux qui nous tiennent tant à cœur! Nous sommes peu nombreux, serrons d'autant mieux les rangs et fortifions ainsi l'idée de solidarité et de mutualité, la base de notre association.

Après une discussion fournie, l'assemblée décide:

- a) de prier le Conseil fédéral de provoquer la révision de l'arrêté du 5 décembre 1892, de façon que le traitement minimum des agents forestiers ayant droit à la subvention fédérale, soit mieux adapté à leur position sociale;
- b) d'admettre en principe la création d'une caisse de secours pour le personnel forestier suisse et charger une commission spéciale de rapporter à ce sujet, lors de la prochaine assemblée générale.

4° Organisation du service forestier fédéral. Rapporteur M. Roulet. Nous ne voulons pas nous étendre davantage à ce sujet et pour cause: le vœu émis par la Société risque de rester platonique ou plutôt stérile, la loi fédérale d'où doit découler cette organisation dormant aujourd'hui d'un bon sommeil léthargique. Citons cependant ce vœu qui pourra servir plus tard aux générations futures:

La Société des forestiers suisses se propose d'intervenir en temps et lieu auprès du Conseil fédéral pour lui demander de confier le travail des adjoints actuels à des fonctionnaires ayant le titre d'inspecteurs et résidant à Berne. — Admis.

5° Tarifs de transport et douaniers. M. Bourgeois, professeur, étant en service militaire, M. Fenk, forestier d'arrondissement, rapporte à sa place. Ce travail a paru au complet dans le Journal; nous nous contenterons de rappeler ici les conclusions auxquelles arrivait M. Bourgeois:

La sylviculture suisse a intérêt à faire valoir ses vœux lors de la révision prochaine des tarifs douaniers et de transport. A cet effet elle doit faire les démarches nécessaires pour obtenir que:

- a) dans les comités et commissions nommés pour l'étude de ces tarifs, ainsi que dans ceux qui seront chargés de veiller au développement de ces institutions, elle soit représentée d'une manière continue et suffisante par des forestiers;
- b) il soit créé, après de l'inspection fédérale des forêts, une section de statistique.

Par suite des conditions spéciales, topographiques, économiques et de boisement de notre pays il est dans l'intérêt public et privé que la petite propriété et la petite industrie soient protégées au point de vue du commerce, aussi bien que la grande.

Pour la réalisation de ce but, nos tarifs sont susceptibles de perfectionnement et c'est pour obtenir des tarifs de transport favorables que nous devons faire les plus grands efforts. Ce ne sont pas les droits d'entrée par eux-mêmes qui sont utiles, et ils ne le deviennent que par le vouloir et le pouvoir qu'on a de s'en servir. Or, c'est précisément ce qui manque à notre sylviculture suisse. La cause de l'état peu réjouissant du commerce des produits ligneux, tel que nous le montre la statistique, doit être cherchée pour une partie, sans doute, dans nos tarifs de transport, pour quelque chose aussi dans nos taxes douanières; mais elle réside avant tout dans une sylviculture trop extensive.

La discussion qui suit devient des plus intéressantes. M. Baldinger rappelle que lorsqu'il fut question pour la première fois de la "ligue des paysans" (Bauernbund), il avait proposé que la Société des forestiers suisses en fit partie, car nous avons avec l'agriculture beaucoup de points communs et nous ne devons pas rester isolés.

M. le D^r Laur, secrétaire agricole à Berne, accepte volontiers, pour sa part, ce travail en commun. Le renouvellement des traités de commerce mérite d'être longuement préparé et c'est pour cela que le Conseil fédéral s'y est pris à temps, en ordonnant une enquête approfondie non seulement sur les vœux et les désirs formulés mais aussi sur l'effet des précédents traités. Si la Société forestière n'a pas été entendue, c'est qu'elle ne fait pas partie des associations qui comme

telles ont pris part aux travaux préconsultatifs. Qu'elle se joigne donc à la ligue des paysans, et celle-ci fera siens les vœux des forestiers.

M. le D' Fankhauser reconnaît volontiers que la création d'un bureau de statistique serait une excellente innovation, mais il ne croit pas la chose possible pour le moment. C'est le matériel qui sera difficile à rassembler. En effet, qui le fournira? Les cantons, par l'intermédiaire de leur personnel forestier; mais ce personnel est insuffisant aujourd'hui pour une tâche aussi importante! D'un autre côté, où prendre l'argent nécessaire pour ce travail, et ce ne sera pas peu de chose? Renvoyons cette demande au moment où cette statistique pourra se faire plus facilement que ce ne serait le cas aujourd'hui. — Cette proposition étant admise, l'assemblée charge ensuite le comité de désigner une commission de 5 membres qui s'occupera des différentes questions soulevées dans le présent rapport. En outre, le comité permanent rapportera également à Stans, sur la proposition de faire entrer la Société dans la ligue des paysans.

Personne ne demandant plus la parole et l'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance en remerciant l'assemblée de l'attention soutenue dont elle a fait preuve jusqu'au bout et qui, espèret-il, continuera sous une autre forme, durant le banquet qui va suivre.

Et nous, considérant la tâche du secrétariat comme terminée, nous rentrons dans les rangs, pour jouir de notre entière liberté, durant ces journées mémorables passées au bord du fleuve idyllique, en compagnie de si bons amis.

M. Decoppet.



Communications.

Réunion d'été de la Société vaudoise des forestiers.

Suivant les statuts de notre Société la réunion d'été, qui comporte une courte séance et une excursion de 2 jours, doit avoir lieu alternativement dans les 11 arrondissements forestiers du canton. Cette année, le tour en était à celui d'Aigle et le comité local avait choisi le rendez-vous à Bex, pour le 22 juin. Pas moins de 97 membres et amis de la forêt avaient répondu à l'appel.

Deux trains spéciaux de la ligne électrique, tout nouvellement inaugurée, du Bex-Gryon nous transportent à cette dernière localité, où a lieu la séance. Décidément la chance n'est pas des nôtres: il pleut à torrents et il est impossible de rien voir des beautés de la contrée que nous traversons. Mais qu'importe: entre gens des bois qui se voient si rarement, on a tellement de choses à se raconter!

Vers le soir, ou tout au moins demain, tout s'arragera bien ; .c'est le comité qui l'assure...

A Gryon, séance à l'église. Les affaires administratives expédiées, M. Puenzieux, chef du service des forêts, fait circuler des échantillons